



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)

© SiBe Safety Swisscom Konzern

Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)

Dangers

- Substances toxiques et nocives (corrosives, irritantes, sensibilisantes, cancérogènes, toxiques). **Dangers physico-chimiques:** substances inflammables (facilement inflammables, extrêmement inflammables), explosives, comburantes. **Dangers physiques:** substances raréfiant l'oxygène.



Principes généraux

Apparence des substances : • Gaz, vapeur, fumée, brouillard, aérosol, liquide, solide, sous forme de poussière.

Contact avec une substance : • Par inhalation (également en fumant);
• Par la peau et les yeux (également par des blessures);
• Par déglutition.



Conséquences de l'exposition à une substance : • **Effets immédiats:** Maux de tête, nausée, rougeur et inflammation des yeux, irritation de la peau, intoxications pouvant être mortelles.
• Effets à long terme: Allergies, affection pulmonaire (pneumoconiose), maladies de l'estomac, des reins ou du foie, maladies cancéreuses spécifiques.





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)

Principales mesures

A. Éliminer le danger

- Utiliser des substances moins nocives (substitution)
- Les utiliser sous une autre forme (par ex. sans poussière)

B. Protéger contre le danger

- Par inhalation (ventilation)
- Par la peau et les yeux (barrière)

C. Protection de la personne

- Organisation sécurisée des processus
- Répartition claire des tâches / responsabilités
- Formation/instruction régulière
- Une réglementation appropriée et contrôlée

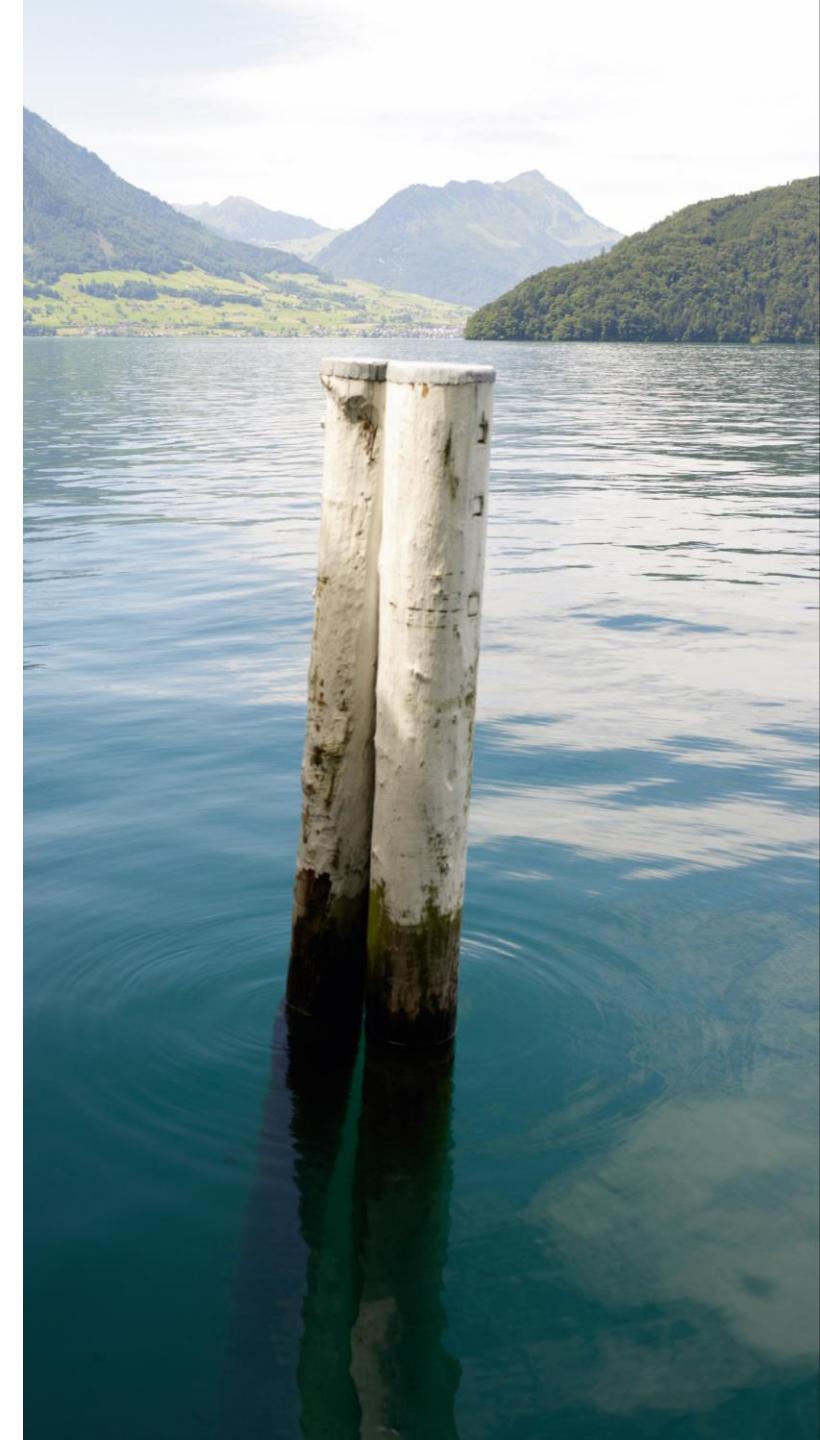
D. Mesures de protection organisationnelles

- Porter des EPI (p.ex. vêtements de protection, masque de protection)
- Prendre des mesures d'hygiène (p.ex. nettoyer, protéger et soigner correctement les mains)

145 - Information / assistance en cas d'empoisonnement



En cas d'empoisonnement et de suspicion d'empoisonnement, le Centre d'information toxicologique (24h/24) fournit gratuitement des informations médicales.





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)

Signalétique

Les substances et produits industriels doivent être signalés. La signalétique des substances dangereuses doit comporter:

- **Le nom de la substance** (pour les préparations : nom commercial ou désignation);
- **L'adresse** complète du distributeur;
- **La désignation chimique** (uniquement pour les préparations);
- **Le symbole de danger;**
- **les phrases R** (Risques en raison des dangers);
- **Les phrases S** (conseils de Sécurité);
- Ev. le nr. CE ou la quantité nominale de la préparation



Tout absence de signalétique ne signifie pas systématiquement que la substance n'est pas dangereuse!



Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)

Stockage

Chez Swisscom, il y a généralement de petites quantités qui doivent être stockées. Les "petites quantités" peuvent également être stockées en dehors des entrepôts. Par conséquent, quelques exemples de ces petites quantités :

- **Inflammables – Max. 100 kg (H226)**
- **Légèrement inflammables – Max. 20 kg (H225: par ex. désinfectant)**
- **Très inflammables – Max. 10 kg (H224)**

À partir d'une quantité de 100 kg, voir la directive sur la protection incendie (26-15).

Mesures à respecter, aussi pour des "petites quantités":



- **Le stockage est interdit:** dans les voies de communication, les escaliers, les passages, les salles de repos et les locaux sanitaires ;
- Stockage dans des **récipients marqués et fermés**, si possible dans des récipients d'origine - les récipients ne doivent pas conduire à la confusion avec la nourriture !
- Pas de sources d'inflammation à proximité immédiate des récipients contenant des liquides inflammables





Safety chez Swisscom

Règle "Manipulation de substances dangereuses" (058)



Définition

Substances et préparations classées explosives, explosives, comburantes, extrêmement ou facilement inflammables, inflammables, extrêmement toxiques, toxiques, nocives, corrosives, irritantes, sensibilisantes, cancérogènes, nocives pour la reproduction, mutagéniques ou chroniquement nocives de toute autre manière et dangereuses pour l'environnement.

Symboles de danger selon GHS (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)



Explosifs
GHS01



Inflammables
GHS02



Comburants
GHS03



Gaz sous pression
GHS04



Corrosifs
GHS05



Toxiques
aigus
GHS06



Attention
GHS07



Danger pour la
santé
GHS08



Danger pour
l'environnement
GHS09